



NOTRE-DAME-DE-LA-MER
1 place de la mairie
Hameau de la Haie de l'Ecu
78270 NOTRE-DAME-DE-LA-MER

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 NOVEMBRE 2023**

En exercice :	17
Absents :	08
Présents :	09
Pouvoirs :	01
Votants :	10
Date de convocation :	26/10/2023
Date de publication :	06/11/2023

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le deux novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MAILLOC, le Maire.

Etaient présents : Alain BERRY, Alban BODEVIN, Thomas BREBION, Michel CHEVALLIER, Jean-François LOPEZ, Jean-Luc MAILLOC, Jacques MARY, Henriette MOJRANO, Thierry WURTZ

Absent excusé ayant donné pouvoir : Bruno BOUVERY ayant donné pouvoir à Thierry WURTZ

Absents excusés : Fabienne COUPLAN, Vincent FILLOT, Dominique POREE, Didier RAYNAL Luc VERDURE, Luc VIGNERON

Absent non excusé : Dominique JOLIVEL,

Secrétaire : Alain BERRY

Ouverture de la séance à 19h00

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2023

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE, APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 15 Septembre 2023.

LISTE DES DELIBERATIONS

DATE	NUMERO	OBJET	APPROUVE
02/11/2023	DE_2023_027	Autorisation d'engager avant le vote du budget 2024	Oui
02/11/2023	DE_2023_028	Désignation Référent Déontologue pour les élus	Oui
02/11/2023	DE_2023_029	Répartition FPIC 2023	Oui
02/11/2023	DE_2023_030	Acquisition Parcelle ER6 PLU Jeufosse	Oui
02/11/2023	DE_2023_031	Tableau des Effectifs	Oui

Questions diverses

- 1- Le maire a demandé aux deux référents en charge du patrimoine pour notre église Saint Pierre et l'ancienne Mairie dans notre agglomération de Port-Villez une date pour la deuxième réunion du comité. Elle est prévue courant février 2024. Le but de celle-ci est de pouvoir proposer au conseil municipal des solutions avant la consultation de la population. Le conseil décidera des actions à mener.
- 2- Le chemin du moulin au Grand Val : Début des travaux de voirie début novembre. La réception des travaux est envisagée courant décembre.
- 3- Le montant de notre triennal 2023-2026 est connu. Nous allons étudier son emploi pour effectuer des travaux de voirie avec l'enfouissement des réseaux dans la rue de la mare Saint Augustin et le tronçon du chemin des Grandes Bruyères jusqu'à la rue du sentier.
Thomas BREBION fait remarquer que le rue n'est pas très dégradée et que certaines voiries dans l'agglomération de la Haie de Béranville sont en plus mauvais état. Le maire lui répond qu'il est préférable de finaliser les enfouissements de réseaux avec une voirie refaite, ce qui était de l'avis du conseil précédemment. Pour les futurs travaux d'enfouissement et de voirie dans notre agglomération de la Haie de Béranville, un référent sera nommé pour étudier et proposer au conseil les priorités de réalisation.
- 4- Comme indiqué dans le journal communal qui vient d'être distribué, parmi les trois gros « chantiers » envisagés ; le complexe de la mairie, les travaux d'économie d'énergie et la restauration de notre patrimoine de Port-Villez, nous commencerons par le complexe avec un contrat rural.
Pour cet investissement dépassant le million d'euros et pour garder notre fonds de roulement, un prêt sera demandé sur une période de 25 ans. Les montants investis et empruntés seront validés lors du vote du budget.
- 5- La rénovation énergétique de nos bâtiments communaux, mairie, garderie, salle des fêtes et écoles estimée à plus de 1 million d'euros ne sera réalisée qu'en fonction des demandes de subventions acceptées. Contrairement au contrat rural et au triennal celles-ci ne sont jamais acquises.
- 6- Le ruissellement des eaux de pluie, bien qu'elle ne constitue pas une obligation pour la commune, occasionne des dégâts et des perturbations et en particulier dans l'agglomération de Jeufosse. Lors de la prochaine réunion du comité de travaux nous listerons les parties de notre territoire concernées par ces intempéries.
- 7- Notre syndicat d'énergie « Le SEY 78 » nous a adressé son rapport d'activité pour l'année 2022. Ce document est téléchargeable sur leur site internet : www.sey78.fr
- 8- Le maire rappelle que la seule source de revenu supplémentaire pour notre commune est la taxe foncière communale. Elle est aujourd'hui très basse par rapport au 416 communes comparables dans les Yvelines, leur taux est d'environ 30%. Notre taux communal de Taxe Foncière est de 18%, et si nous voulons continuer à investir nous serons dans l'obligation de l'augmenter dans des limites raisonnables pour nos administrés. Les nouveaux taux seront votés dans le premier trimestre 2024 après les informations communiquées par les services financiers de l'état.
- 9- Thomas BREBION demande s'il est possible que le journal communal trimestriel soit proposé aux élus avant l'impression et la distribution. Le maire lui répond que le journal ne fait que reprendre les informations déjà connues des conseillers suite aux réunions du conseil municipal, des adjoints et des différents comités. Le maire demande, comme certains le font déjà, de faire parvenir en mairie les informations qu'ils jugent opportun de relater dans ce journal distribué à toute la population.
- 10- Henriette MOJRANO demande si nous pouvons étudier la création d'une aire de jeux sur la commune. Le maire lui répond que nous avons envisager sa création près du city stade avant la fusion de communes. Ce projet n'a pas été retenu à l'époque, et compte tenu des distances entre nos différentes agglomérations celui-ci ne lui semble pas adéquat.

- 11- Alain BERRY demande s'il est possible de modifier et de mettre plus de bancs sur le chemin de halage. Le maire lui répond qu'il note sa demande. Il demande également que les parterres dans l'agglomération de Jeufosse soient entretenus par la commune. Le maire lui répond que cet entretien n'est pas dans les priorités de notre agent technique, mais que dans la mesure du possible celui-ci le fera.
- 12- Le maire rappelle que suite à la décision du Conseil Municipal en date du 11 juin 2021 les priorités pour l'entretien sont : L'entrée du city stade, le pré en face de la mairie, la cour de la maison communale, l'espace à côté de la salle des fêtes, les cimetières, le belvédère (chapelle et terrain de boules), le terrain de boule du chêne Godon et l'espace autour de l'ancienne mairie de Port-Villez. Chaque habitant entretien devant sa propriété.

Plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 20h20.

Le Maire,
Jean-Luc MAILLOC

